



CANADA
Province de Québec
MRC de Memphrémagog
Municipalité d'Ogden

AVIS PUBLIC

Règlement no. 2026.06 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 13 avril 2026, la Municipalité d'Ogden a adopté le Règlement no. 2026.06 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden.

Ce règlement n° 2026.06 aura pour objet d'établir les règles d'éthique et de déontologie que tous les membres du conseil doivent respecter.

Le règlement n° 2026.06 entre en vigueur le 16 avril 2026.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 70 chemin Ogden, à Ogden.

Donné à Ogden ce 16 avril 2026,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Vickie Comeau, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ogden, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie aux deux endroits d'affichage désignés de la municipalité ainsi que sur le site web municipal le 16 avril 2026, entre 8 h et 20 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois d'avril 2026,

VICKIE COMEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE